


 Communauté de Communes

 DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

 Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Motion pour la déclinaison  
locale du plan de relance

Décision n° 20 10 24

L'an deux mille vingt, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaur, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

**Absents** : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Au moment où il s'agit de définir les actions au niveau local pour la mise en œuvre du plan de relance, nous conseillers communautaires de la Communauté de communes du pays des Paillons, maires et élus de communes rurales des Paillons, souhaitons remettre au centre des problématiques à résoudre pour le département des Alpes-Maritimes le thème de la mobilité et des déplacements.

En premier lieu, la ligne de chemin de fer Nice – Drap/Cantaron – L'Escarène – Sospel – Breil – Tende. Sa pertinence dans l'aménagement du territoire n'est plus à démontrer. Elle constitue une véritable ligne de vie pour les territoires et les habitants.

En second lieu, dans un département frontalier et à l'orographie compliquée comme celui des Alpes-Maritimes, les aménagements routiers restent indispensables.

Les secteurs des Paillons et de l'Est de Nice nécessitent par exemple un véritable réaménagement qui conjugue en même temps l'accès à l'A8, la desserte locale, le développement du tram sur le territoire métropolitain et le renforcement du train pour desservir le moyen et le haut pays.

Ainsi, le plan de relance doit résoudre, parmi les mesures urgentes, la question de la mobilité et des déplacements afin qu'il soit fondé sur des projets qui améliorent concrètement la vie des habitants.

 Nombre de conseillers  
en exercice : 38

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

AR PREFECTURE

006-240600593-20201001-201024  
Regu le 15/10/2020

Le conseil communautaire du pays des Paillons demande au Préfet des Alpes-Maritimes d'inscrire la thématique des déplacements dans les travaux d'urgence à entreprendre pour une mise en œuvre réussie du plan de relance au niveau local.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,  
après en avoir délibéré,**

**Approuve** la présente motion locale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA**

